CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA
SECTION CIVILE

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉLABORATION ET DE LA GESTION DU PROGRAMME

Présenté par :
Peter J.M. Lown, c.r.
Président

Ottawa
Août 2009

Rapport du Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion du programme à l'intention de la Conférence pour l'harmonistation des lois au Canada

Reconnaissance

[1] Je suis heureux de présenter ce rapport au nom du Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion du programme et de souligner le travail et la contribution de ses membres pendant toute l'année. J'aimerais souligner en particulier le travail de Clark Dalton, qui s'est occupé de l'ordre du jour des réunions, des procès-verbaux de nos discussions et des comptes rendus des décisions.

[2] Le Comité s'est réuni tous les mois par téléconférence et a tenu une réunion en personne à Toronto, à l'automne 2008. Pendant les mois de janvier, février et mars 2009, c'est M. Darcy McGovern, du ministère de la Justice de la Saskatchewan, qui a assuré la présidence du Comité en l'absence du président.

Stratégie du droit commercial

[3] Le concept d'un Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion du programme est assez récent. Il a été mis en œuvre pour la première fois pour la Stratégie du droit commercial, une initiative conçue et financée comme une composante distincte des activités normales de la Section civile. Un comité directeur a été créé afin de superviser la stratégie et les activités connexes, et en raison de l'incidence des questions liées au droit commercial sur le programme de la Section civile, le Comité a exercé une grande influence sur le programme de recherche de la Section civile. Lorsque que la Stratégie du droit commercial a été dissolue en tant que composante distincte et est devenue une partie intégrante de la Section, le rôle de l'ancien Comité directeur a été modifié et le Comité est devenu le Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion du programme. Essentiellement, les habiletés et l'expérience acquises par la Stratégie du droit commercial ont pu profiter à l'ensemble du programme de la Section civile.

Transition au Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion du programme

[4] La transition du Comité directeur de la Stratégie du droit commercial au Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion du programme s'est faite sans heurt. Le rôle du Comité directeur de la Section civile et l'interaction avec les représentants des administrations étaient déjà bien établis. Le Comité consultatif n'était pas en compétition avec le Comité directeur, mais il était important de ne pas perdre l'expérience et l'expertise acquise par la Stratégie du droit commercial. Par conséquent, le mandat du Comité consultatif a été établi dans le but de servir le mieux possible les intérêts de la Conférence. La séparation des responsabilités permet au Comité consultatif de gérer le programme de recherche à moyen et à long terme de la Conférence, ce qui permet au Comité directeur, et en particulier à la présidente sortante et au nouveau président de la

Section civile, de gérer le programme de la réunion annuelle. Cela créé un léger chevauchement des travaux, mais la participation de la présidente sortante ou du nouveau président aux réunions du Comité consultatif, permet que l'information circule efficacement.

[5] La transition a également entraîné quelques changements en ce qui concerne les liens hiérarchiques. Avec ses responsabilités à l'égard de la planification de la recherche à moyen et à long terme, et surtout à cause de la composante de planification financière associée à cette tâche, il est devenu évident que le président du Comité consultatif doit rendre compte au Conseil de direction de la Conférence. La présence du président de la Conférence, M. Dean Sinclair, aux réunions du Comité consultatif, aux côtés de notre Directrice exécutive, Mme Claudette Racette, une membre assidue, a été des plus utile. D'ailleurs, il est prévu que le président du Comité consultatif participera à la réunion du Conseil de direction prévue dans le cadre de la conférence annuelle.

[6] Enfin, en ce qui concerne la composition et les exigences en matière de compte rendu, on s'attend à ce que le président de la Section pénale se joigne au Comité consultatif, dans le but premier de planifier les projets conjoints. La présidente de la Section de rédaction devrait elle aussi participer aux réunions du Comité consultatif, au besoin.

Cinq questions liées à la gestion

[7] En plus de ses responsabilités liées à la gestion et à la planification des différents projets en cours, le Comité consultatif s'occupe de cinq questions liées à la gestion. En premier lieu, il a élaboré un ensemble de critères de sélection et un énoncé de sélection des projets qui permettront à la Conférence de cibler les projets possibles et de prendre des décisions raisonnées et informées en ce qui concerne les projets à entreprendre. À la conférence, cette année, le processus de sélection des projets se fera en deux étapes. En deuxième lieu, le Comité a déterminé qu'un protocole de mise en œuvre devait être élaboré. Ce protocole vise à maximiser l'adhésion aux propositions de la Conférence et à assurer que les renseignements généraux nécessaires sont mis à la disposition de toutes les administrations. Cette initiative en est à ses débuts. En troisième lieu, le Comité a déterminé que la mise en place d'une stratégie de communication était une composante importante des activités de la Conférence. Cette activité a été menée au début de la Stratégie du droit commercial et s'est poursuivie avec le Recueil de la Stratégie du droit commercial et les communications liées au Recueil. En raison des changements apportés à l'égard de la Stratégie et de la gestion du programme de recherche de la Conférence, la stratégie de communication doit être mise à jour intégralement. Cette initiative en est elle

aussi à ses débuts. En quatrième lieu, le Comité a aussi travaillé à un document de planification qu'il souhaitait présenter comme un plan de déploiement sur quatre ans. Différentes versions de ce document ont été produites afin d'aborder, entre autres, les demandes de financement de la recherche.

[8] Pour terminer, le Comité a examiné le formulaire de demande régulier qui a été élaboré par les fondations du droit au pays. L'examen vise à déterminer si les projets individuels pourraient être financés par les fondations du droit et la meilleure façon de présenter les travaux intergouvernementaux pour obtenir du financement.

Enjeux financiers

[9] L'aspect financier de la gestion d'un programme de recherche à moyen et à long terme est sans doute ce qui cause le plus de fil à retordre au Comité, surtout lorsque le financement n'est reçu qu'une seule fois par année. Certaines provinces ont réévalué leurs contributions aux projets liés au droit commercial. La plus grande partie des contributions destinées à la recherche vient du gouvernement fédéral qui finance généreusement le programme de la Conférence. Toutefois, la difficulté pratique que nous devons surmonter est que les contributions sont accordées une fois par année et qu'elles ne couvrent pas les travaux effectués ou les dépenses engagés avant la confirmation de la contribution, sans compte que la somme doit être dépensée avant la fin de l'exercice. Par exemple, l'exercice a commencé il y a déjà cinq mois, et rien ne porte à croire qu'une contribution sera approuvée. De plus, advenant qu'une contribution soit approuvée, la somme devra être dépensée d'ici le 31 mars 2010. Cette situation est particulièrement problématique en ce qui concerne les projets continus qui ont généralement un cycle de vie de deux ans. Il est impossible de mettre fin aux travaux de recherche à tout moment lorsque l'on dépend aussi largement du travail bénévole, et il est difficile de planifier un projet continu lorsque le financement est aussi sporadique. Nous relevons tant bien que mal ce défi, l'un des plus grands obstacles à l'atteinte des objectifs d'uniformité et d'harmonisation de la Conférence.

Sommaire

[10] Ce fut une année intéressante. Le Comité consultatif semble avoir atteint un équilibre en ce qui concerne son mandat et sa relation avec la Section civile et le Conseil de direction. Il a travaillé à l'élaboration du programme de recherche à moyen et à long terme de la Conférence malgré les difficultés financières auxquels il a dû faire face. Par ailleurs, il s'est employé à éviter le plus possible de tomber dans le piège de la

microgestion de projets. Il a collaboré étroitement avec la présidente de la Section civile, Mme Elizabeth Strange, et avec le nouveau président, M. Nolan Steed.

[11] Je tiens à remercier tous les membres de leur travail ardu et de leur collaboration continue aux travaux de la Conférence.

Peter J.M. Lown, c.r., président
Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion du programme

Pièces jointes :
B Critères de sélection des projets
B Plan de projet pour quatre ans
B Liste des membres